



2019-09
221

01 - OUVERTURE DE SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Gilles, ce 25 septembre 2019 à 20:00
heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Yvan Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis
d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte
et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de
l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Gérard Grondin et résolu unanimement de déclarer
cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

Aucun commentaire

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Aucun commentaire

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2019-09
222**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

07.01 - Dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2020, 2021, 2022

07.02 - Abrogation / Résolution 2018-05-160

08 - URBANISME

08.01 - Dérogation mineure / Régularisation d'un empiètement / Permis 2019-99

08.02 - Avis de motion - REG 568-19 / Amendement au règlement de zonage 363-08 pour la création de normes d'implantation et conditions d'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie et/ou d'abrasif

09 - RESSOURCES HUMAINES

09.01 - Embauche / Personnel saisonnier pour le centre récréatif

09.02 - Embauche / Personnel au restaurant du Centre récréatif

10 - CONTENTIEUX

10.01 - Règlement / Dossier 200-22-085035-194

11 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

11.01 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

12 - VARIA

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par _____, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.

07 - FINANCES

**2019-09
223**

07.01 - Dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2020, 2021, 2022

Considérant que, par la résolution 2016-11-281, la MRC de Lotbinière a déposé le nouveau rôle d'évaluation pour la municipalité de Saint-Gilles;

Considérant que, par la résolution 2018-10-290, la municipalité de Saint-Gilles a considéré que la croissance était stable, prolonge le rôle existant;

Considérant que, les processus de dépôt doivent être stables et remis aux trois ans pour permettre aux propriétaires de vérifier la valeur inscrite à leurs immeubles;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois Que, le Conseil municipal adopte le rôle déposé;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2019-09
224**

07.02 - Abrogation / Résolution 2018-05-160

Considérant que, par la résolution 2018-05-160, le MTQ a indiqué qu'il émettrait un chèque de 500 \$ à titre compensatoire pour les emprises;

Considérant que, par le biais de Me Amelie Bolduc, nous avons été informés que le Ministère des Transports n'aura pas à acquérir les emprises;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jimmy Richard

Que, le Conseil municipal abroge la résolution 2018-05-160;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2019-09
225**

08.01 - Dérogation mineure / Régularisation d'un empiètement / Permis 2019-99

Considérant que, demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 838 929;

Considérant que, la demande vise à régulariser un empiètement de la résidence chez le terrain voisin;

Considérant que, la résidence a été construite en 1967 et n'a fait l'objet d'aucune vente ou cession depuis;

Considérant que, le propriétaire du lot 3 838 930 voisin du demandeur va lui céder une parcelle de terrain, mais qu'il désire conserver plus de 10 pieds entre la nouvelle ligne de terrain et son garage;

Considérant que, la demande régularisera l'empiètement de la résidence avec une marge de recul à 3,46 mètres au lieu de 9,0 mètres;

Considérant que, la présente demande vise à réaliser la vente de cet immeuble;

Considérant que, cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal, suite aux recommandations du CCU, accepte la dérogation mineure telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2019-09
226**

08.02 - Avis de motion - REG 568-19 / Amendement au règlement de zonage 363-08 pour la création de normes d'implantation et conditions d'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie et/ou d'abrasif

Avis de motion est donné par M. Jimmy Richard

Que, à une séance ultérieure sera présenté le projet 1 du REG 568-19 pour la création de normes d'implantation et conditions d'aménagement d'un ouvrage de stockage de sel de voirie et/ou d'abrasif;

Que, ce règlement amende le REG 363-08 en sujet du zonage

09 - RESSOURCES HUMAINES

**2019-09
227**

09.01 - Embauche / Personnel saisonnier pour le centre récréatif

Considérant que, par la résolution 2019-08-207, le Conseil municipal a autorisé l'affichage des postes saisonniers pour le Centre récréatif et le restaurant;

Considérant que, M. Bradley Dubé a transmis sa candidature pour le poste de préposé à l'aréna;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal, accepte la candidature de M. Dubé;

Que, les conditions de travail soient telles que l'entente collective pour les personnes à statut saisonnier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2019-09
228**

09.02 - Embauche / Personnel au restaurant du Centre récréatif

Considérant que, par la résolution 2019-08-207, le Conseil municipal a autorisé l'affichage des postes saisonniers pour le Centre récréatif et le restaurant;

Considérant que, M. André Nadeau a transmis sa candidature pour le poste de préposé au restaurant;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jimmy Richard

Que, le Conseil municipal, accepte la candidature de M. Nadeau;

Que, les conditions de travail soient telles que l'entente collective pour les personnes à statut saisonnier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - CONTENTIEUX

**2019-09
229**

10.01 - Règlement / Dossier 200-22-085035-194

Considérant que, nous avons reçu, par le biais d'Industrielle Alliance, une demande introductive d'instance;

Considérant que, la municipalité par l'entremise de MMQ Assurances a remis le dossier pour négociation d'un règlement;

Il est proposé par M. Jimmy Richard, appuyé par M. Gérard Grondin

Que, le Conseil municipal est d'avis que le règlement convient aux deux parties dans le dossier;

Que, la direction générale fasse le nécessaire pour finaliser le dossier et en recevoir quittance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2019-09
230**

11.01 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que, la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que, c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que, le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant que, il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que, lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal proclame la municipalité de Saint-Gilles alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - VARIA

Aucun sujet

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2019-09
231**

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 20:44

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière